

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD -- Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

- **13. ZONE LE BOIS JOLY SUD – LES HERBIERS – CONVENTION SYDEV POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC** – Rapporteur : Luc SOULARD

Suite à une visite de contrôle en avril dernier, des travaux de rénovation du point lumineux n°C022-C021 situé dans la zone d'activités économiques du Bois Joly Sud (lieu-dit Les Frapperies) s'avèrent nécessaires.



Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de signer la convention n° 2022.ECL.0358 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	BASE PARTICIPATION	PARTICIPATION CCPH (HT)
Travaux de rénovation Eclairage public	963 €	1 156 €	963 €	482 € (50%)
TOTAL PARTICIPATION				482 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2022,
Vu le projet de convention n° 2022.ECL.0358 rédigée par le SYDEV ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 6 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :


- approuver la convention n° 2022.ECL.0358 du SYDEV,
- approuver le versement au SYDEV de la participation correspondante dont les crédits sont inscrits au budget principal 2022,
- l'autoriser ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmise en Préfecture le : - 3 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

